

CPU
1982
3

0574

UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE II

U.E.R

INFORMATIQUE ET MATHÉMATIQUE EN SCIENCES SOCIALES

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

INFORMATION SPÉCIALISÉE (documentation et information-
scientifique et technique)

Politique documentaire des pays en
développement : synthèse bibliographique

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

Étudiant:

ZORO TROMÉ (GUSTAVE)

Directrice:

Madame M. WAGNER

Conservateur à l'ENSB

Villeurbanne

Année scolaire juin 1982

UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE II

U.E.R.

INFORMATIQUE ET MATHEMATIQUE EN SCIENCES SOCIALES

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES :

INFORMATION SPECIALISEE (documentation et information -
scientifiques et techniques)

MEMOIRE PRESENTE

Étudiant :

ZORO TRQME GUSTAVE



Directrice :

Madame M. WAGNER

Conservateur à l'E.

N.S.B. Villeurbanne

Année scolaire juin 1982

AVANT PROPOS

INTRODUCTION GENERALE

4

- a) Interêt et champ d'étude
- b) Définition des concepts
- c) Problématique
- d) Méthodologie

I . APPROCHE DE L'ETUDE DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN AFRIQUE 11

- 1.1 Evolution du mécanisme de l'information
- 1.2 Présentation de l'état documentaire
- 1.3 Elaboration du système de l'information scientifique et technique

II LES REALITES DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE 16

- 2.1 LA presse professionnelle en science de l'information en France
- 2.2 Etat de la politique documentaire en Afrique
- 2.3 Une autre approche des réalités africaines

III. LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE:UNE COMPOSANTE DU DEVELOPPEMENT 29

- 3.1 Une option dans le développement
- 3.2 La politique documentaire au service de l'éducation
- 3.3 L'édition scientifique et technique
- 3.4 La réalité socio - économique

IV LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE 46

- 4.1 L'option documentaire ivoirienne.
- 4.2 L' édition: support d' information.

V. L'ASSISTANCE TECHNIQUE 53

- 5 .1 Le soutien de l' UNESCO, de laFAO, de l'ONUDI.
- 5 .2 L' aide des pays " développés."

CONCLUSION GENERALE 54

- .Annexe I. Développement des sigles.
- .Annexe II. Liste des articles.
- .Référence bibliographique.
- .Périodiques consultés.
- .Liste des périodiques d'où sont extraits les articles. 64

AVANT - PROPOS.

Ce travail que le lecteur a dans ses mains illustre les premiers pas de balbutiement d'un enfant qui découvre la réalité du monde scientifique, de la recherche. Que les sages de la recherche lui pardonnent les lacunes dues à son inexpérience.

Nous remercions sincèrement l'ensemble des professeurs de cours, tous ceux qui ont apporté leur concours pour la réalisation de ce mémoire . Nos remerciements sont particulièrement adressés à Madame Madeleine WAGNER dont les conseils pratiques ont été fort utiles.

INTRODUCTION GENERALE.

a) INTERET ET CHAMP D'ETUDE.

La réalisation d'un mémoire de ce type pose souvent le problème de finalité : une orientation pratique, professionnelle ou une recherche plus théorique.

Les pays "en voie de développement" étant le champ d'étude, la seconde solution est choisie sans pour autant négliger la première.

Un dossier de presse présente une variété d'intérêts selon son usage, ses objectifs. Le plus évident est une "photographie" du sujet et permet de mieux cerner tous les aspects de l'étude. Dans ce contexte précis, il se situe dans le cadre précis de la recherche. A ce niveau, un dossier de presse doit surpasser l'esprit d'une simple coupure de presse, poser les problèmes fondamentaux d'une recherche plus approfondie qui traiterait les rapports et les implications du développement et de la politique documentaire.

Le champ d'étude sera généralement limité aux pays sous-développés et particulièrement à ceux de l'Afrique francophone au sud du SAHARA. N'empêche que d'autres pays feront l'objet des analyses pour les exigences de comparaisons et d'argumentations.

Bien qu'il s'agisse d'un dossier de presse réalisé en un temps limité, donc des informations plus récentes, il sera possible d'étendre l'investigation qui puisse permettre de faire une analyse plus objective et satisfaisante.

b) DEFINITION DES CONCEPTS.

L'abondante littérature sur le développement et le sous-développement montre que ces concepts n'ont pas toujours le même sens selon la sensibilité politique et philosophique de l'auteur. Pour éviter une mauvaise interprétation de ces concepts, il est plus intéressant de circonscrire leur contenu pour cette étude.

Si pendant ces dernières années, le développement a été au centre des débats de tout bord, son association au concept de politique documentaire l'a été moins.

Au sens le plus large, le développement peut être considéré comme un processus global et continu de mise en valeur des ressources matérielles et humaines d'un pays en fonction des objectifs politiques élaborés dans un climat démocratique. Entendu en ce sens, le développement intéresse tous les aspects de la société.

Le concept de sous-développement est né de celui du développement à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Ce concept est fortement marqué d'éthique occidentale.

Deux types d'explications sont fournis au sous-développement d'où deux politiques de développement. Les partisans du néo-libéralisme considèrent le sous-développement comme un échec de développement qui est avant tout un problème économique, social. Par contre les promarxistes conçoivent le sous-développement qui est d'abord un problème politique.

Il y a un développement harmonieux quand l'intégration et la coordination des organisations politiques économiques sociales existantes sont plus poussées. Ces organisations sont l'expression concrète à un moment donné, de la culture d'un peuple. C'est à dire sa façon de se situer dans le présent et de le concevoir, par rapport à son passé et vis-à-vis de l'avenir.

La politique documentaire est un ensemble de notions relatives à la gestion, à l'administration du système d'information qui est composé d'organismes articulés, assurant en commun le transfert et la diffusion de l'information, des connaissances. Ce système se matérialise souvent par un réseau de documentation, d'information, de bibliothèques et d'archives.

L'information est la représentation, l'expression de la réalité exprimée par tous véhicules : mots, chiffres, images sons, signes qui déterminent les décisions pratiques de tout agent de la vie collective. En ce sens, on pourrait ajouter que l'information est une nouvelle connaissance diffusée selon les besoins de la collectivité utilisatrice.

La fréquence élevée de l'emploi du concept information met en évidence son importance dans ce contexte.

Une stratégie de développement est difficilement réalisable sans un système d'information fiable. Les risques d'incohérence, de tensions et de désharmonies sont d'autant plus grands que les politiques élaborées ne reposent pas sur une information suffisamment étendue.

En matière de développement, les investissements les plus onéreux ne seront pas amortis si la priorité n'est pas donnée au transfert des connaissances, donc à l'information.

Au vu de cette tentative de définition, il apparaît qu'il y a une nette interférence entre le développement et la politique documentaire.

c) PROBLEMATIQUE

L'objectif principal est de faire un état de la question en vue d'une étude dont le thème pourrait être "politique et planification de l'information en vue du développement". Le second objectif est de fixer les axes de réflexion par le biais d'un choix des textes pertinents et disponibles.

Si la politique documentaire est une composante du développement, pourquoi n'occupe-t-elle pas la place qu'elle mérite dans les pays en développement?

Est-ce une volonté politique délibérée des autorités ou une ignorance de la portée du problème. Même si cette première interrogation avait une réponse, on pourrait aussi se demander comment concevoir une politique nationale documentaire dans un pays où les habitudes, les comportements socio-culturels et l'infrastructure ne sont pas préparés à recevoir un nouvel apport technologique et quels sont les indicateurs qui permettent de mesurer l'impact de cette politique documentaire sur le processus global de développement.

.../...

d) METHODOLOGIE

La nature et les objectifs de ce memoire obligent à orienter la recherche bibliographique vers les périodiques spécialisés en science de l'information et de la documentation.

Le recensement des periodiques suceptibles de couvrir tous les aspects de la recherche a été consacré à la première étape. La deuxième étape consiste en un dépouillement systématique des articles pouvant répondre aux objectifs et servir de références bibliographiques.

La dernière étape, plus matérielle, a été réservée à la photocopie des articles.

Sachant très bien qu'il ya des periodiques qui dépouillent des articles de presse, la préférence a été donnée à un travail personnel de dépouillement, ce qui a permis d'éviter les problèmes d'acquisition des articles.

Compte tenu du contexte matériel, des périodiques africains n'ont pas été dépouillés. Cela est dû surtout à l'absence des périodiques specialisés dans ce domaine en Afrique, et la rareté des articles publiés par les professionnels dans les revues internationales.

La liste des sigles, la référence bibliographique, la liste des principaux périodiques d'où sont extraits les articles pertinents, et ceux consultés, seront en annexe.

Parmi d'autres approches d'analyse du thème, la demanche

bibliothéconomique et sociologique sera privilégiée, tout en gardant en esprit que l'objectif principal visé est de préparer un dossier de presse pouvant servir à faire une recherche plus approfondie de la politique et planification de l'information en vue du développement.

I - APPROCHE DE L'ETUDE DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE
EN AFRIQUE

L'étude d'un système national d'information scientifique et technique serait plus intéressante. Mais le temps et le contexte ne sont pas appropriés à la réalisation de cette tâche qui nécessite une investigation et un environnement socio-économique spécifique.

Dans l'espoir que ce mémoire donne une réflexion, il est utile de faire une approche du système.

Précisons que ceci est un schéma susceptible de modification, d'ajustement au fur et à mesure que le contour du projet se précisera.

L'évolution du mécanisme d'information et de communication ; la présentation de l'état documentaire et l'élaboration du système d'information scientifique et technique sont les trois principales orientations d'une recherche sur la politique et la planification de l'information en vue du développement.

1.1. - EVOLUTION DU MECANISME D'INFORMATION

L'évolution est fortement influencée par "l'histoire" coloniale ivoirienne qui sera l'objet de la première partie. Un ensemble d'éléments (organisation, agents de transmission, supports physiques de l'information) feront l'objet de la deuxième partie,

en vue de déceler l'organisation politique, l'interférence entre la structure politique et l'ensemble de la société de cette époque qui a connu la primauté de l'oral et le langage tambouriné.

L'étude de la période correspondant à la pénétration coloniale qui a introduit un autre ensemble de valeur et d'agents (missionnaires, administrateurs coloniaux, interprètes indigènes) sera déterminante.

Au lendemain de l'indépendance un phénomène nouveau apparaît avec le développement des infrastructures scolaires, des mass-média, au profit de l'écrit et au détriment de l'oralité.

Et en même temps naissent les nouveaux propriétaires du pouvoir d'information qui sont les citadins, les intellectuels, l'Etat.

Le pouvoir d'information se déplace de la campagne vers les villes et les sources de l'information se concentrent.

Le mode d'acquisition des connaissances par l'écrit ne s'est pas accompagné des structures adéquates du transfert connaissances, ce qui a créé un autre déséquilibre entre les sources d'information et leurs potentiels utilisateurs et en partie l'échec du système éducatif.

Ainsi se présente brièvement l'évolution du processus d'information qui mérite d'être étudiée plus sérieusement sous les différents aspects.

.../...

1.2. PRESENTATION DE L'ETAT DOCUMENTAIRE

L'analyse du contexte législatif du système d'information se situe dans le cadre de l'étude pour mieux apprécier le champ d'application de cette politique. En effet tout succès ou échec d'un système d'information dépend en grande partie des textes, des lois qui le réglementent. Pour cette raison, une étude critique de ces textes permet de dégager les responsabilités, la cohérence ou l'incohérence de la politique précédente si elle avait existé :

Une autre démarche permettra de saisir si les textes officiels traduisent la réalité, car l'expérience a montré que dans certains pays "en voie de développement", il y a une grande marge entre les textes et la réalité.

La description de cette réalité doit permettre d'inventorier les centres d'information, de documentation, les bibliothèques et services d'archives qui méritent cet attribut, de présenter leurs caractéristiques physiques. Une grande attention sera accordée aux activités techniques (collecte, traitement et diffusion de l'information).

La dernière partie étudiera les aspects concernant d'une part, la circulation de l'information entre les différents centres, et d'autre part vers les usagers.

Le coût, la rentabilité et l'efficacité du système ne seront pas négligés dans l'étude.

.../...

Un chapitre particulier évaluera d'épineux problème du personnel (statut, association, formation, traitement) et tentera d'expliquer la fuite des professionnels du secteur public vers le privé.

Les différentes études effectuées par les expatriés négligent souvent ces aspects du problème liés à l'histoire du pays. Ils oublient que cette technique qu'ils apportent est, avant tout, un rapport social, d'où l'urgence nécessité de connaître le tissu social du pays concerné, avant d'y introduire plus ou moins leur propre expérience occidentale.

1.3. ELABORATION DU SYSTEME D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Ce serait une illusion de donner un modèle de politique documentaire pour la simple raison que ce modèle n'existe pas. Chaque pays doit concevoir un système qui convient le mieux à ses besoins, et adapté à ses réalités. Néanmoins, les éléments fondamentaux, les principes pour élaborer un système seront donnés à titre indicatif.

Le premier niveau de l'élaboration consiste à définir clairement et précisément les objectifs, tout en gardant en vue que l'information a pour finalité la démocratisation du transfert des connaissances ; qu'elle est pour la collectivité nationale, un instrument d'indépendance et pour l'Homme l'instrument de son épanouissement. Le droit à l'information est aussi fondamental que le droit au travail, à la justice et à la liberté.

La contribution des professionnels doit être importante dans l'élaboration du système.

Il est souhaitable que cette politique soit élaborée sous la responsabilité d'une haute hiérarchie et ait une compétence interministérielle pour assurer la couverture totale de l'information locale et internationale détenue dans le pays. Son organisation doit satisfaire les besoins divergents et hétérogènes de toutes les couches sociales : le fonctionnement doit permettre d'intégrer le réseau national d'information, lequel pourrait avoir des noeuds au niveau des grandes villes, des départements, des régions et progressivement couvrir tout le territoire.

La conception architecturale des multimédiathèques serait la plus adaptée aux réalités socio-économiques des pays "En voie de Développement".

Dans les années à venir, la grande partie de notre tâche sera consacrée à cette étude en approfondissant ces questions, afin de présenter une politique de l'information au service du développement en Côte d'Ivoire.

.../...

II - LES DEUX REALITES DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

L'intérêt de ce chapitre est de mettre en relief l'importance qu'on accorde à l'information dans les pays "développés" et en Afrique, sachant très bien que ces deux contextes n'ont pas la même réalité socio-culturelle et économique.

Pour s'en apercevoir trois orientations ont été retenues :

- d'abord la presse professionnelle en France, qui montre que la vitalité des associations est active,
- un aperçu de l'état documentaire est fait par des spécialistes de la question,
- afin un spécialiste de l'U.N.E.S.C.O. fait une approche des réalités africaines.

2.1. LA PRESSE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE DE L'INFORMATION EN FRANCE

Les occidentaux considèrent l'information comme une source d'énergie, par contre en Afrique, le développement de l'information n'apparaît pas comme une nécessité, mais un domaine marginal, très négligé.

La littérature et surtout la presse professionnelle des associations est un signe qui indique l'importance de cette activité, car un système d'information ne peut être efficace que si les professionnels peuvent s'exprimer, s'informer, participer activement à l'élaboration et à la réalisation du système.

Les associations professionnelles sont à l'âge de l'enfance en Afrique, ne possèdent aucun moyen d'expression. Le survol de la presse professionnelle française en Science de l'information sera fait en deux parties :

- les revues d'associations
- les bulletins bibliographiques.

Les revues des associations apparaissent sous cinq titres :

- La gazette des archives traite les domaines concernant l'évolution des techniques archivistiques, de la science archivistique.
- Le bulletin d'information de l'Association des bibliothèques françaises. Il a une périodicité trimestrielle, fait état des réflexions bibliographiques de la profession, prend des positions pour promouvoir le développement des bibliothèques.
- Le documentaliste - Science de l'information créé en 1964.

Il devient trimestriel en 1979, ses objectifs sont :

- informer sur les techniques, le système et les expériences,
- faire connaître les travaux de recherche concernant la science de l'information,
- prendre en compte les problèmes de la profession,

.../...

- refléter l'actualité documentaire en France, dans les pays francophones,
- offrir une tribune aux associations et aux institutions intéressées et enfin susciter une réflexion sur la place et le rôle de cette science dans le monde actuel.

Le bulletin de l'A.D.E.B.D. est biannuel depuis 1971. Son objectif est de maintenir les liens d'amitié entre les anciens élèves de l'école, d'échanger d'information et d'expérience.

Note d'information de l'Association de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques. Elle a pour finalité d'informer. C'est aussi un organe de liaison entre les membres de l'Association. Elle fait circuler l'information sur le fait intéressant la profession.

Les trois revues qui traitent les problèmes d'ordre général sont :

- Le bulletin des bibliothèques de France qui apparait depuis 1956 et 11/12 numéros par an. Son domaine couvert est :
 - les articles, l'information et les chroniques des bibliothèques, de bibliographie
- Lires-hebdo est né en Septembre 1979 de la fusion de bibliographie de la France et du bulletin du livre.

.../...

Sa vocation est d'annoncer chaque semaine les principales nouveautés de l'édition de langue française, informer les professionnels de vie de l'édition et des métiers du livre. La revue de la bibliothèque nationale est créée en 1976, à périodicité trimestrielle, ses objectifs sont :

- montrer à un public élargi pourquoi et comment "La Nationale" n'est pas seulement le conservatoire du passé, mais aussi un centre vivant de culture contemporaine et lui en faire connaître les réalisations.

Les bulletins bibliographiques français en Science de l'information sont au nombre de cinq :

- Le bulletin bibliographique de l'Institut National des Techniques de la Documentation. C'est un lien puissant entre les anciens élèves et l'Institut. Sa parution est assurée par l'I.N.T.D. en 1950, l'association de l'I.N.T.D. fondée en 1957 et la bibliothèque de l'I.N.T.D. en 1971. Il présente les livres en annexe sous forme de la liste de nouvelles acquisitions. Un numéro spécial est consacré au dépouillement des périodiques. Tous les mémoires de la promotion sortante sont présentés avec une analyse et une indexation.

.../...

- Le bulletin signalétique du C.N.R.S. section 101 science de l'Information-Documentation.

C'est une bibliographie mensuelle spécialisée dans le domaine des sciences de l'information et de la documentation représentant en moyenne 4 200 références par an, provenant principalement de 300 titres de revues dont 90 plus spécifiques aux sciences de l'information et de la documentation. On y trouve aussi des comptes rendus de congrès, des rapports, des thèses et d'ouvrages.

- E.N.S.B. Dépouillement

Le bulletin confidentiel donne la liste des acquisitions françaises de l'E.N.S.B. apparaît depuis 1981.

Le souci documentaire est de satisfaire les besoins en documentation pour le diplôme supérieur des bibliothécaires et le certificat d'Aptitude professionnelle des bibliothécaires.

Les fiches de dépouillement de service des bibliothèques du Ministère de l'Education.

Il s'agit du dépouillement d'une cinquantaine de revues en langue française, anglaise, allemande et 150 revues pour la division des études et l'information du service de bibliothèque

.../...

- Le catalogue collectif des publications en série dans les sciences de l'information. C'est une oeuvre collective des centres de documentation et des bibliothèques, dont le centre de documentation de la D.I.S.T., la maison des sciences de l'Homme, la Fondation des Sciences politiques, les services techniques des bibliothèques de la ville de Paris, la bibliothèque de l'école des Chartes.

La remarque est que la littérature professionnelle est assez riche. C'est un signe qui prouve la volonté et l'existence des associations de participer à l'activité nationale, l'autre remarque est que ce survol de cette littérature n'est pas l'objet d'une étude approfondie ici, car son organisation, son fonctionnement, son contenu n'ont pas été examinés

C'est à titre comparatif avec ce qui peut exister en Afrique où les associations si elles sont nées ou créées, ne disposent pas de support d'expression, d'information et de possibilité de renouveler leurs connaissances.

Dans ce cas leur participation en tant que association professionnelle, au processus de développement est très limité voire inexistante.

Leur voix ne se font pas entendre par les autorités et l'image qu'on fait de leur profession est de plus en plus ternie, et cela consolide le préjugé que la collectivité leur attribue.

.../...

Ce contexte est un handicap à la promotion de la science de l'information dans ces régions. Il est temps que les professionnels se réveillent, se fassent entendre pour qu'on puisse prendre conscience du rôle qu'ils jouent dans la société et qu'on leur accorde la place qu'ils méritent.

2.2. ETAT DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN AFRIQUE

pour l'état de la politique documentaire en Afrique, il est honnête de s'adresser aux spécialistes africains et de l'U.N.E.S.C.O. en science de l'information, de la documentation qui traitent successivement le problème de la profession en Afrique noire francophone "Situations et perspectives", celui des bibliothèques face aux projets de développement, celui des infrastructures en matière de l'information. Les pays africains dès leur ascession à "l'Indépendance"; les autorités ont considéré les bibliothèques, les dépôts d'archives et centres de documentation comme un secteur marginal, totalement ignoré par ceux qui étaient chargés d'élaborer les plans de développement économique et social. Ces instituts considérés comme improductifs à court et long terme furent oubliés par les pouvoirs publics.

Leur utilité dans le processus global ne parissait pas évidente, si bien qu'ils n'ont jamais été intégrés dans une politique générale de développement des activités culturelles, éducatives, ni conçues comme devait être des auxiliaires indispensables de toute activité d'éducation et de formation.

.../...

Dans ce cas caractérisé par la pénurie des infrastructures, l'ignorance des pouvoirs publics et une atmosphère d'indifférence totale pour la carrière des bibliothécaires, de documentalistes et d'archivistes que l'information scientifique et technique fit ses premiers pas dans les pays d'Afrique Noire. La législation qui devrait régir les institutions, les infrastructures qui devraient les abriter et parfois le personnel technique et surtout scientifique font cruellement défaut. Il ne saurait cependant y avoir de progrès de l'enseignement, du développement de l'alphabétisation et de l'épanouissement des masses africaines, sans un réseau national d'information scientifique et technique et socio-culturelle en Afrique. Les problèmes des bibliothèques face aux projets de développement se posent d'une manière générale de la même façon dans les pays africains. Ces problèmes sont liés aux différentes cultures, au manque de fonds, du personnel qualifié, à l'absence des maisons d'édition et de distribution locale ; à la pluralité des langues vernaculaires, de l'infrastructure de base, des centres d'approvisionnement des bibliothèques. Pour situer ces problèmes, les différents points suivants seront analysés :

- L'existence d'une politique nationale documentaire est très variée, mais le cas où elle existe, l'organigramme chargé d'établir cette politique d'information a été parfois défini de façon impropre ;

.../..

Les tâches, les moyens mis à sa disposition ni l'autorité ne lui permettent pas d'établir un plan réaliste qu'il soit amené à défendre.,

- La législation est un point brûlant du problème. Elle est encore inexistante dans la majorité des pays et très limitée dans d'autres. La pénurie de soutien d'équipement, de personnel qualifié et l'imperfection de la législation en vigueur ou son application sont des obstacles à l'organisation d'une politique nationale d'information scientifique et technique.

En plus, le manque des données relatives aux ressources d'information (ressources humaines, financières et matérielles et surtout les équipements : bibliothèques, centres de documentation et d'information) dont les pays africains ne disposent pas. Les catalogues nationaux, les listes conjointes des périodiques, des répertoires de bibliothèques et d'autres sources d'information font également défaut dans la plupart des pays. Plus grave est la pénurie d'une main-d'oeuvre d'information formée à tous les niveaux, due en partie au manque des programmes pédagogiques centrés sur l'Afrique en nombre suffisant, et au manque d'équipement, à l'infrastructure adéquate, adaptée. Pour le statut, nombre des pays africains n'ont pas encore fait la démarche ou n'accordent pas à la profession, sa reconnaissance.

.../...

Un pays doté d'une politique solide d'information devrait inclure en priorité à ses activités l'établissement d'un programme national pour la formation d'une main-d'oeuvre, ceci devait faire l'objet d'une planification à long terme et devait aussi inclure des dispositions pour le recyclage du personnel et la réadaptation à l'évolution rapide aux nouvelles technologies dans le domaine de l'information.

Les services nationaux d'information, en majorité, ont été établis sans les études préalables indispensables, si bien qu'ils sont souvent inappropriés pour faire face aux besoins actuels. Les chercheurs africains s'adressent généralement aux bibliothèques ou centres de documentation des pays étrangers pour obtenir les informations ou la documentation requise.

2.3. UNE AUTRE APPROCHE DES REALITES AFRICAINES

L'analyse des besoins en information dans les pays en voie de développement fait par un spécialiste de l'UNESCO en science de l'information recense les grands problèmes déjà évoqués, et apporte une série de propositions. Comme les autres spécialistes l'ont reconnu, le problème majeur est le manque d'une infrastructure adéquate.

La sous-utilisation de l'information produite localement pour les besoins du développement est aussi un problème.

Il est évident que l'information locale est nécessaire à l'établissement, à l'élaboration et la mise en oeuvre des plans

*Tocatián(Jacques):L'information au service du développement

le rôle du programme général de l'informatique de l'unesco, Rusiba 1981.

.../...

sectoriels et nationaux de développement, consisterait surtout en données statistiques et quantitatives concernant la démographie, la disponibilité des ressources, les enquêtes du marché.

Les indicateurs expliquant la sous-utilisation des services d'information sont :

- le déséquilibre entre les services fournis et les besoins réels des utilisateurs,
- peu d'efforts systématiques sont déployés pour attirer les utilisateurs et pour évaluer l'utilisation de l'information et l'efficacité des sources.
- beaucoup d'utilisateurs potentiels ne sont pas motivés, cela est dû dans une large mesure à des facteurs sociaux, culturels et éducatifs,
- le processus de l'éducation secondaire et universitaire n'est pas orienté vers l'information,
- le concept de l'information en particulier l'information technique et scientifique organisé de manière systématique n'y a pas encore été admise en tant qu'objectif important,
- le fait qu'une grande partie de l'information technique disponible soit véhiculée par les langues étrangères constitue un grand frein,
- les planificateurs n'utilisent pas les services d'information nationaux et envisagent sérieusement

.../...

la mise en place de leurs propres services d'information, entièrement indépendants des services déjà existants.

L'accès à l'information produite localement n'est pas aussi satisfaisante.

La collecte systématique des rapports produits par le Gouvernement ou pour son compte n'est pas entreprise et comme la plupart de ces rapports ne sont pas publiés, leurs utilisateurs potentiels ignorent leur existence et par conséquent une information précieuse est perdue.

L'accès à l'information internationale est limité par le coût élevé, par la trop faible proportion de la littérature internationale détenue dans les pays en développement et par sa dispersion dans différentes bibliothèques n'ayant pas d'accord de coopération.

L'auteur propose une série de solutions aux problèmes évoqués ci-dessus :

il faudra susciter l'engagement financier des administrateurs et les persuader de l'importance de l'information pour le développement.

essayer d'inclure l'information en tant qu'élément distinct dans les plans nationaux de développement.

La fourniture d'une main-d'oeuvre formée dans l'information est un problème si grave, qu'il doit être examiné à un échelon élevé et cet examen doit être confié aux statisticiens,

.../...

*Boisard Genevieve: L'accès au public à l'information gouvernementale: la situation en France ABF 1979.

aux instances compétentes de l'Education Nationale, aux responsables du personnel ainsi qu'à ceux chargés de la formation professionnelle et l'information.

Pour l'accès à l'information, des efforts devaient être concentrés sur trois principaux types d'information :

- les rapports non publiés présentant un intérêt pour le développement,
- les statistiques nationales
- les inventaires de recherches en cours et de projets de développement.

L'accès à l'information étrangère peut être améliorée par une politique de traduction de publications étrangères ; par la révision à l'échelon national des modalités d'acquisition, de localisation et de fourniture de cette information et pour la coordination des activités et la coopération entre les bibliothèques.

.../...

III - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE : UNE COMPOSANTE DU DEVELOPPEMENT

3.1. UNE OPTION DANS LE DEVELOPPEMENT

Ce choix prendra diverses formes, selon les objectifs du pays concerné en tenant compte de son infrastructure de ses ressources humaines et financières.

Pour illustrer cette politique, quelques cas de politique documentaire ont été pris tantôt dans un pays "développé", tantôt dans un pays "sous-développé".

Le premier exemple est l'illustration d'une concertation entre les autorités politiques et les professionnels dans le projet d'élaboration d'une politique nationale de l'information.

Le second illustre une volonté de coopération régionale pour la mise en place d'une politique régionale de l'information.

Enfin le dernier exemple est un cas d'une politique nationale de l'information.

En effet ces trois formes de politiques ou d'actions sont très rarement rencontrées en Afrique dans un même pays.

L'apport des professionnels dans la conception, la réalisation de la politique documentaire est une nécessité.

En ce sens la communication du groupe de travail inter-associations sur l'accès aux documents primaires en France est un acte louable. ~~et~~ peut servir d'exemples aux africains.

En Afrique la mauvaise infrastructure de l'édition met en évidence l'importance des documents primaires qu'on y produit

.../...

sous forme de rapports. Pour cette raison, la recommandation peut servir de modèle d'argumentation des professionnels face à leurs autorités. Ces recommandations abordent les différents aspects se résumant ainsi :

- création d'un catalogue collectif informalisé en conversationnel des bibliothèques,
- améliorer la couverture documentaire des bibliothèques sur plusieurs actions, l'une sur les bibliothèques existantes, l'autre sur le centre national de prêt.

Dans cet esprit, les professionnels canadiens ont adressé une note au premier ministre sur la nécessaire concertation avec eux pour définir une politique documentaire nationale. Cela suppose que les professionnels sont mieux organisés en Associations qui fonctionnent et que les autorités sont susceptibles de les écouter ; tel n'est pas encore le cas dans les pays africains.

Les professionnels font des propositions, des recommandations qui ne peuvent pas être toutes acceptées, agréées par les autorités, mais seulement ils auront montré leur volonté de participer à cette oeuvre nationale, et qu'ils peuvent dès que l'occasion leur aurait été donnée, faire preuve d'une disponibilité professionnelle à servir leur nation. Les responsables africains commencent à comprendre que compte tenu des moyens dont ils disposent, de l'infrastructure de

.../...

leur pays, de leur passé historique et de leur culture, des problèmes communs de développement, qu'ils ont un grand intérêt à créer un organisme régional pour maximaliser leurs efforts en matière de politique documentaire.

L'exemple du R.E.S.O.D.O.C. au Mali pour les états du Sahel est encourageant, mais il est encore à l'étape expérimentale.

Une autre initiative est prise avec la création du Centre régional africain de technologie ayant une décision de l'information et de la documentation à Dakar au Sénégal.

L'exemple du C L A D E S est plus parlant, et illustre mieux cette coopération. C'est un organisme qui dépend de la commission économique de l'Amérique Latine, créé pour répondre aux besoins des gouvernements de la région qui sont conscients du rôle de l'information documentaire dans la planification de leurs activités. Sa mission est d'être un catalyseur de l'information aux fins du développement et de mener à bien cette mission en élaborant un plan d'actions.

Son souci a été de poser la problématique information documentaire dans la région, ensuite concevoir une stratégie de l'information pour le développement ce qui lui a permis de mener quelques actions :

- inventaire des unités d'information
- étude de fonctionnement du D E V I S
- une politique de coordination et de coopération inter-institutions pour une action concertée dans le domaine de l'information.

.../...

D'autres pays ont conçu leur système national de l'information, c'est le cas de l'Argentine, du Pérou parmi tant d'autres pays qui ne sont pas cités.

Impossible ici - d'analyser les résultats de ces actions politiques argentines et péruviennes, car ce n'est pas notre but, mais tout simplement signaler leurs existence et organisation afin de servir d'éléments d'initiative ou d'encouragement aux autorités africaines ~~aux responsables d'information~~. La finalité du C A I - C Y T en Argentine est la recherche et le développement, la présentation des services dans le cadre national, à mettre sur pied des systèmes ou des réseaux de services, s'efforcer d'offrir des instruments de contrôle et d'entreprendre des activités visant à faciliter l'accès aux sources d'information disponible, dans le pays et permettre d'en tirer une partie maximale pour le développement du pays. Il veille à ce que les activités dont il prend l'initiative ou assure la réalisation soient compatibles avec celles qui sont mises en oeuvre dans le cadre des programmes régionaux et internationaux d'information.

Ses activités sont étendues à la réalisation:

- du catalogue collectif des publications périodiques
- à l'inventaire de langages documentaires en espagnol et en portugais, du cours sur la constitution de thésaurus, à la formation.

.../...

- le rôle du Conseil National dans la recherche du développement de l'information
- C'est l'un des rares pays où le conseil national de la recherche dans le développement de l'information est rattaché à la Présidence de la République.

Ce conseil intervient et identifie en effet tous les problèmes de développement, rassemble les informations quantitatives et qualitatives sur les aspects de la politique nationale d'information, ébauche un plan national d'information comme un élément du plan national de développement en Argentine. Ces deux exemples sont l'illustration de la volonté politique des autorités d'inclure l'information comme une composante du développement.

En effet tous les spécialistes du problème sont presque unanimes pour dire qu'il manque une politique nationale d'information scientifique et technique dans la majorité des états africains, les autres ayant une politique confuse, désorganisée, et les résultats dans l'un ou l'autre cas sont identiques. Néanmoins, on y prend de plus en plus conscience qu'en matière d'une vraie politique de développement, la politique documentaire doit occuper la place qu'elle mérite.

.../...

3.2 LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE AU SERVICE DE L'EDUCATION

La politique documentaire doit être considérée comme une composante du développement.

Pour cela quelques actions réalisées dans les pays du sud et du nord sont choisies.

C'est le cas de la Colombie en Amérique du sud. Il s'agit du sous-système de documentation et d'information pédagogique. L'on pourrait prendre le cas du Bénin, mais faute de document disponible cela a été impossible.

Le sous-système est un réseau de documentation et d'information au service de l'enseignement.

Les rares pays en voie de développement qui ont saisi que l'information à tous les niveaux, a un rôle particulier pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement et que l'efficacité de l'apprentissage dépend en grande partie de la qualité d'information dont dispose l'enseignant et les ouvrages auxquels l'enfant a accès n'ont pas souvent les moyens nécessaires. Si la structure et les objectifs répondent à la réalité colombienne, ce sous-système est un exemple dont les pays s'inspireront, particulièrement ceux de l'Afrique occidentale. La Jamaïque a orienté sa politique documentaire dans le domaine de l'alphabétisation. Elle a conçu des programmes à l'intention de la couche sociale la plus démunie. Pour atteindre ses objectifs, la JAMAL et les services des bibliothèques ont mis en commun leurs services pour réaliser ces programmes.

La coopération entre la Jamaïque et les services des bibliothèques a défini certains rôles.

Le rôle de la bibliothèque dans l'Education permanente reste essentiel, car elle constitue la source la plus économique et la plus constante, car elle dispose des ouvrages qui peuvent être mis gratuitement à la disposition de quiconque a besoin de lire, de s'instruire. Les jamaïcains ont pensé que le service de bibliothèque est la seule des institutions du pays qui dispose des moyens pour faire face sur ce point, à la tâche que représente l'offrir d'une éducation permanente, extra-scolaire et un aussi grand nombre de personnes récemment alphabétisées.

Cet exemple montre que les bibliothèques, dans les pays en voie de développement doivent avoir le rôle complémentaire de l'école pour la grande majorité de la population qui n'a pas eu cette chance d'aller à l'école.

La possibilité que peut offrir la bibliothèque comme moyen d'éducation permanente dans le processus du développement est le cas des bibliothèques centrales de prêt (B.C.P.) Le QUEBEC a été choisi pour illustrer cette situation sur cinq points :

- La bibliothèque centrale de prêt est une formule de régionalisation à succès.
- Elle est une structure de participation du citoyen, une coopération régionale de prêt et une ressource

exceptionnelle en éducation populaire et en loisir, de distraction, et de formation. Elle permet la mise en valeur du patrimoine culturel régional. L'auteur conclut "à titre de ressource d'éducation permanente il est impérieux de réclamer en faveur des bibliothèques centrales et des bibliothèques publiques de Québec, une plus juste considération de la part de l'Etat, un partage plus équitable des fonds publics engagés dans l'Education et la Culture".

Le séminaire tenu à Dakar du 9 au 14 Mars, 1980 avait pour thème le rôle des bibliothèques universitaires dans les systèmes d'information des pays en développement.

Ceci avait permis aux experts et aux directeurs des bibliothèques universitaires d'axer leur débat sur quatre sous-thèmes :

- rôle des bibliothèques au sein de l'Université
soutien à l'Enseignement, à la Recherche,
Coordination de l'information
- place et rôle de la bibliothèque universitaire
au sein du réseau national de l'information
scientifique et technique,
- place et rôle de la bibliothèque universitaire
dans les bibliothèques culturelles du pays,
- circulation de l'information entre les bi-

bliothèques à l'échelon régional.

.../..

A la séance inaugurale, Monsieur le Ministre sénégalais de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique dans son allocution d'ouverture a conclu en ces termes "Nous sommes, en effet, convaincus que sans bibliothèque il ne saurait y avoir ni école primaire de bonne qualité, ni école secondaire efficace, ni d'université productive". Autrement dit il n'y pas encore d'école primaire de bonne qualité, ni d'école secondaire efficace, ni d'université productive en Afrique, car effectivement les bibliothèques font énormément défaut celles qui existent ne répondent pas aux besoins des usagers.

Donnage qu'à ces occasions les experts africains, les directeurs des bibliothèques universitaires n'ont pas abordé le problème crucial des conditions sociales du personnel technique et scientifique des bibliothèques. Une fois encore, on ne peut pas mettre sur place une politique documentaire efficace, si on y intègre pas le problème social des agents.

3.3. L'EDITION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La politique éditoriale est l'un des grands handicap que connaît le Continent africain et particulièrement les pays francophones où seules les **Nouvelles éditions africaines** et le **Centre d'édition**, de documentation et d'études africaines tentent de mettre en place une politique d'édition commerciale,

.../...

Aucune autre structure n'existe et aucune action n'est amorcée au niveau national et régional, **interafricain.**

Ceci permet de saisir la contradiction entre les discours politiques qui font penser que l'Education, la Recherche sont leur priorité dans les options de développement sans pour autant donner les moyens et cadres

La presse universitaire subit le même sort que l'édition générale et cela se ressent sur la recherche.

Le problème de l'édition scientifique a été traité par un professeur de l'Institut d'Etudes Politiques à Paris, en ce qui concerne l'édition scientifique de langue française, un second auteur aborde celui des presses universitaires et un autre se penche sur les presses universitaires de l'Université de Laval.

La liste des presses universitaires de langue française montre la lacune des pays en voie de développement dans ce domaine.

Cette édition scientifique française est analysée selon trois formes de support (livres, périodiques et banques de données).

A propos de banques de données se pose le problème de la dépendance "Le climat de compétition internationale lié au développement de la technologie, qui efface les frontières ou permette à quiconque d'accéder à n'importe quelle information où quelle soit, tend si on n'y prend pas garde

..../...

au développement de situations de dépendance, non seulement économique mais aussi culturelle et linguistique".

Dans le domaine des banques de données bibliographiques, la suprématie des systèmes américains est écrasante".

Si les européens sont inquiets de dépendance économique, culturelle et linguistique vis-à-vis des Etats-Unis, quelle doit être l'inquiétude des pays en voie de développement.

En ce qui concerne les périodiques, le problème de dépendance apparaît en filigrane :

- la recherche dans ce qu'elle a de plus noble ne saurait tenir compte des frontières et particularismes locaux, dans la mesure où n'y pas de science sans échange, la nécessité de publier ou périr semble plus jamais d'actualité, s'imposant impérieusement tant aux scientifiques, aux responsables économiques qui ont la charge, le prestige et le poids d'un pays dans le concert des nations.

En publication des livres de science, le cas des pays en développement est alarmant car ils leurs sont totalement inaccessibles au prix du marché.

La presse universitaire est pire dans les pays africains où les problèmes de leur expansion, leur distribution et leur diffusion sont insurmontables

...//...

Les universités africaines doivent faire un effort en ce sens si elles veulent assumer leur rôle d'enseignement, de recherche et de formation.

IL faut noter que toutes les universités africaines n'ont pas encore un organe de publication et par conséquent les travaux de recherche ne sont pas publiés dans les meilleures conditions.

Quelques pays comme (Côte- d'Ivoire, Congo, Maroc, Tunisie, Sénégal, Haïre) ont une presse universitaire qui ne fonctionne pas encore comme cela se devrait.

Ceci montre que le sous-développement n'est pas seulement économique mais aussi culturel, scientifique et universitaire.

3.4. LA REALITE SOCIO-ECONOMIQUE

La politique documentaire reflète en grande partie du contexte socio-économique du pays.

Pour appuyer cette thèse, cinq thèmes sont choisis mais les réalités socio-économiques dans différents pays et montrent que la politique documentaire est fortement influencée par le système global du développement.

Toute politique à concevoir doit tenir compte de cette réalité sinon elle risque d'être inadaptée ou incohérente. Dans les pays en développement le vrai problème de la circulation de l'information est l'accès au document, ce problème se pose aussi en France à des degrés moins élevés (en France jusqu'à présent tous les efforts étaient consacrés à l'informatique documentaire, à la constitution et à l'analyse des données.

Après quelques années le problème de la fourniture matérielle des documents s'est posé avec grande acuité par suite d'une situation documentaire de plus en plus difficile et des collections lacunaires. Le résultat de cette fourniture de documents est devenu tellement insuffisant dans notre pays, malgré le recours obligatoire à l'étranger, que la conscience du problème a émergé dans les esprits et provoqué certaines modifications qui mériteraient d'être signalées écrit Marc CHAUVAINC*

Les statistiques témoignent cette affirmation de cet auteur, car le prêt interbibliothèque est de 600000 en France ; 3500000 en Grande - Bretagne pendant la même période. Pourtant la France a une structure qui permet l'accès au document, notamment le Centre de documentation scientifique et technique du CNRS reste le plus gros fournisseur de documents en France.

Par rapport à la British Library Lending Division (BLLD) son évolution stagne ; ceci s'explique par l'absence des livres, le refus du prêt, les délais de réponses importants, le prix de services rendus, la volonté d'une information rentable plus que le service public, les moyens financiers et les locaux sont insuffisants.

*Marc Chauvainc L'accès au document en France A.B.F 1979

Le Centre National de Prêt est une organisation dont la fonction a été définie en février 1980 par une lettre du ministre des Universités (fournir aux bibliothèques étrangères la documentation d'origine française)

Les Cadist ont une mission qui se resume en deux points:
- couvrir l'exclusivité d'un domaine sur le plan national
- la fourniture des documents, et assurer la photocopie

Ces Cadist jouent un rôle important dans l'accès aux documents.

Malgré cette structure, l'inquiétude de Marc Chauvain est grandissante, ce qui est compréhensible, mais quand on pense que dans la majorité des pays africains, aucune structure n'existe, les professionnels de ces pays devraient s'alarmer. Un autre aspect du problème est l'accès du public à l'information gouvernementale.

Le droit à l'information n'est pas encore reconnu dans la plupart des africains.

Des efforts ont été faits dans les pays développés bien que la situation varie selon les pays. Ainsi l'auteur Geneviève Boisard présente la situation en France en 1979. Son texte a un grand intérêt historique, il expose les moyens traditionnels d'information, les problèmes de publication des documents administratifs puis de l'édition, de la diffusion des collections gouvernementales dans les bibliothèques, du contrôle bibliographique, de l'accès aux archives, de la publication des assemblées.

* Boisard Genevieve : L'accès au public à l'information gouvernementale: la situation en France, ABF 1979

.../...

Pour d'autres moyens, l'auteur signale les centres de renseignements et des services d'accueil, l'accès aux banques de données de l'Administration (loi du 17 Juillet 1978).

Un autre chapitre intitulé l'accès aux dossiers de l'Administration à l'étranger donne une image du problème dans les pays scandinaves, aux Etats-Unis, en Allemagne Fédérale et en Suède.

Le public n'a pas accès à l'information gouvernementale en Afrique francophone au Sud du Sahara.

Les agents qui mettraient les informations à la portée du public risquent des sanctions disciplinaires dues aux fautes professionnelles.

Bien que toutes les informations gouvernementales ne sont pas communicables, mais l'effort de permettre à la population de suivre ce que l'Etat fait n'est pas encore entrepris.

Toute activité professionnelle ne se renouvelle pas si les produits de la recherche stagnent. Ainsi la recherche est une source d'énergie importante et cela particulièrement dans le domaine de l'information scientifique et technique, A l'heure actuelle, les bibliothécaires et les documentalistes africains sont très préoccupés par les tâches plus pratiques, se battent pour qu'ils aient un statut professionnel ; que l'aspect de la recherche bibliothéconomique soit complètement négligé, cela est dû à l'environnement socio-économique dans lequel ils exercent leur profession.

.../...

Les recherches ponctuelles sont faites par les expatriés qui ne pensent qu'à introduire leurs réalités occidentales en oubliant très souvent que les habitants de ce continent africain ont leurs habitudes, leurs comportements, et qu'ils leur faut une autre démarche bibliothéconomique pour appréhender ces problèmes, afin de mieux saisir cette réalité. Si les bibliothécaires africains n'ont pas cette possibilité leurs collègues canadiens s'y donnent avec enthousiasme. Un texte de deux bibliothécaires canadiens donne un aperçu de l'état de la recherche dans leur pays.

A ce moment, les agents d'information luttent en Afrique pour se faire entendre par les autorités pour obtenir le statut ceux du Canada admis dans la cité et parmi eux, ceux qui travaillent dans les bibliothèques universitaires réclament le statut d'universitaire.

L'auteur du texte suggère de considérer le bibliothécaire universitaire comme un universitaire avec les responsabilités et prérogatives que cet statut implique*.

Il propose des conditions de travail et un plan de carrière conformes à ce statut.

Une illustration de la réalité socio-économique est la naissance du bibliothécaire-conseil en Amérique du Nord. Pendant qu'on relève le manque de personnes formées et capables de gérer les institutions documentaires en Afrique, un surplus de professionnels est sur le marché de travail au Canada.

*Bonville de Jean : Le bibliothécaire à l'université: bibliothécaire ou universitaire, Argus, 1981

.../...

Ici c'est une autre vision du métier , une autre approche du bibliothécaire et une volonté pour mieux faire appréhender son aspect dynamique, commercial.

Dans ce cas, l'Europe est, elle aussi, en retard et l'idée du bibliothécaire -conseil n'est pas encore née en Afrique .

Les différents aspects de la bibliothéconomie et de la Science de l'information montrent que chaque politique documentaire nationale doit s'insérer dans le processus général du développement.

Cela montre le fossé entre les pays "développés" et les pays sous développés qui s'agrandit davantage et au profit des premiers.

IV - LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN COTE D'IVOIRE

4.1. L'OPTION DOCUMENTAIRE IVOIRIENNE

Il est difficile de présenter la politique documentaire ; seulement dégager les grandes orientations définies dans le plan quinquenal 1975-80.

La Côte d'Ivoire s'est fixée comme l'objectif général la mise à la disposition du plus grand nombre des éléments d'information et des connaissances nécessaires à la compréhension de l'environnement socio-économique régional, national et international.

Le domaine de l'information est constitué des moyens de communication de masses qui comprennent la presse, la radio, la télévision.

Avec ces moyens, les autorités pensaient associer les ivoiriens aux actions de développement par la mise en valeur de la culture nationale, la contribution au renforcement de l'Unité Nationale, la promotion de la créativité, de l'esprit d'initiative et de responsabilité ainsi que les capacités d'assimilation du grand nombre des ivoiriens. A la suite de la création du Ministère de la Recherche Scientifique en 1971, apparaît une nouvelle approche de la politique documentaire axée sur la documentation scientifique et technique.

Avec le ministère de la recherche scientifique naît une stratégie et les objectifs prévoient l'organisation de l'information économique, culturelle, sociale, politique et

.../...

Scientifique et technique concernant l'innovation, en vue de son exploitation pour le développement du pays.

Si les activités de recherche constituent l'un des moyens d'acquérir les connaissances au développement, l'effort de documentation et de captation des innovations en constitue le complément naturel et indispensable, permettant, soit de rendre inutile certains programmes, soit de limiter la recherche aux adaptations nécessaires au contexte local.

L'organisation de l'information scientifique contribue également à la valorisation des produits de la recherche en assurant leur diffusion efficace.

De ce fait, les moyens d'atteindre cet objectif concernant, d'une part l'inventaire et l'organisation rationnelle de la documentation disponible en Côte d'Ivoire, d'autre part la mise en place d'un système de recherche et d'exploitation de l'information.

Deux moyens stratégiques seront retenus:

- la création du Centre National de Documentation Scientifique et Technique,
- la création d'un organisme chargé de la diffusion et de l'adaptation des technologies et des innovations.

Le ministère de la recherche scientifique est responsable de la conception et de la mise en place du CNDST

.../...

et ceci en liaison avec les ministères intéressés (Plan, Agriculture, Education Nationale, Construction et Urbanisme). Les études préliminaires à la création du C.N.D.S.T. devraient notamment porter sur :

- l'inventaire du potentiel de documentation existant en particulier dans les instituts et à l'Université ; comprenant l'étude du fonctionnement et l'utilisation des centres de documentation ainsi que les budgets consacrés à cette activité,
- l'amélioration de l'organisation interne des centres de documentation et la recherche de complémentarité entre les centres ; harmonisation des nomenclatures et procédures de classement de données, à la fois de manière interne à la Côte d'Ivoire, et en liaison avec les systèmes internationaux.
- l'étude de faisabilité du centre national de documentation, non seulement en ce qui concerne le fonctionnement matériel de cet organisme, mais aussi pour la définition de la contribution de celui-ci à la satisfaction des besoins actuels et prévisionnels de documentation pour l'ensemble des secteurs et plus particulièrement pour les nouveaux programmes de recherche et les nouveaux objectifs du développement.

.../...

Un autre aspect de ce projet de politiques documentaire est l'organisation centralisée de l'information scientifique et technique. Sur la base des résultats de ces études préliminaires, pourra être mise en place une organisation centralisée de l'information, associant le C.N.D.S.T., aux divers centres existants, préalablement réorganisés. La création de C.N.D.S.T. se traduira alors par la mise en place d'un fichier central de la documentation scientifique et technique et des structures de diffusion et d'exploitation de l'information. Le C.N.D.S.T., initialement axé sur l'organisation rationnelle du potentiel existant ne doit pas rester un simple appareil de stockage des données, mais doit se développer progressivement en structure d'exploitations de l'information scientifique et technique à rechercher à l'extérieur.

La mise en place du système de recherche et d'exploitation de l'information se fera sur la base d'études permanentes des besoins prioritaires et des potentialités de documentation extérieure. Elle comprend deux volets : la mise en place d'un réseau d'information notamment auprès de organismes nationaux et internationaux tels que la F.A.O., l'unesco, l'O.N.U.D.I. ou encore avec l'aide des ambassades, avec la participation à des conférences internationales, à des voyages d'études.

Il est suggéré de créer au sein du C.N.D.S.T., un bureau spécialisé, intitulé "Bureau d'information, de recherche et d'adaptation sur les technologies et l'innovation".

Les fonctions principales de cet organisme seront l'analyse des innovations qui devraient être captées dans les domaines les plus variés tels que le cadre de vie, la santé, la culture, l'organisation sociale. L'étude et la mise sur pied de cet organisme devraient être confiées au Ministre de la recherche scientifique et on envisagera de coupler cet organisme avec celui chargé de la valorisation des résultats de la recherche dont la création est envisagée.

Les campagnes d'information, de sensibilisation à la recherche scientifique et technique, comme moyen complémentaire, devraient s'adresser à des publics divers et prendre des formes variées. Les publics cibles sont :

- enfants des écoles; étudiants, opinions publiques par l'intermédiaire des médias; chefs d'entreprises cadres des secteurs privé et public .

Les formes peuvent aller des déclarations politiques en faveur de la recherche et des innovations; des concours et décorations au bénéfice des chercheurs; des rubriques régulières dans les journaux à grand tirage ; des revues spécialisées , de l'information sur les métiers de chercheurs,

.../...

des films et des émissions télévisées restituant le processus de genèse d'une ou plusieurs innovations importantes, des colloques, des congrès, aux associations de soutien et aux clubs.

Les organisations responsables de ces campagnes devraient être le C.N.D.S.T. et le B.F.R.A.T.I. à condition que ceux-ci se dotent des moyens propres à mener à bien de telles campagnes.

Ainsi se présente le progrès de la politique documentaire en Côte d'Ivoire qui a une grande lacune. En aucun moment on ne fait allusion à un aspect primordial qui concerne la formation des spécialistes de l'information, des agents techniques, leur conditions de travail, leur intégration au sein des équipes ou groupe de travail et de recherche. Or il est évident qu'une politique de développement qui ne tient pas compte de cet aspect du problème est voué en partie à un échec.

4.2. L'ÉDITION : SUPPORT D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le problème de l'édition comme support de la politique documentaire se pose aussi en Côte d'Ivoire. Une grande partie de l'édition souterraine n'est pas exploitée, pour l'édition littéraire, les auteurs nationaux jusqu'à une date récente, étaient obligés de s'adresser à des maisons étrangères dont les objectifs ne sont pas nécessairement ceux qui intéressent la Côte d'Ivoire.

En 1972, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont créé les nouvelles éditions Africaines, société anonyme d'économie mixte, placée sous la tutelle des Ministres Ivoirien et Sénégalais des affaires culturelles. Depuis 1973 l'état Ivoirien a pris le contrôle du Centre édition de documentation et d'études africaines.

Pour la diffusion, la presque totalité de librairies sont implantées à Abidjan et leurs préoccupations sont principalement d'ordre commercial. Leur activité est donc essentiellement axée sur la promotion de livre scolaire et sur la papeterie générale. L'incitation à la lecture, soit par l'étalage, soit par des conseils, soit tout autre moyen de promotion devrait être développée. Les masses média (radio, télévision, presse écrite) devraient faire une place plus large à la littérature dans leurs rubriques culturelles. Le prix de vente des livres scientifiques et techniques est un obstacle à leur diffusion.

Les bibliothèques jouent aussi un rôle important de diffusion. Soixante douze bibliothèques scolaire y compris celles des CAFOP ont été équipées. Les nouveaux locaux de la bibliothèque nationale et les services de bibliothèque sont inaugurés en 1974. La bibliothèque nationale a une capacité de 300.000 volumes, compte 300 places assises et a une possibilité d'extension. Par contre aucune bibliothèque régionale n'a été construite. Il faut signaler la présence des bibliothèques privées bien tenues appartenant à des centres culturels étrangers ou à des associations confessionnelles.

V. L'ASSISTANCE TECHNIQUE

5.1. LE SOUTIEN DE L'UNESCO, DE LA FAO ET LEONORDE

Ces organismes internationaux de l'ONU jouent un rôle important dans l'aide au pays en voie de développement en matière de l'information scientifique et technique. La division du programme général d'information de l'UNESCO ne cesse de convaincre les pays en développement sur la nécessité de la l'accessibilité à l'information comme l'une des conditions au développement. Dans ce cadre, elle assiste ces pays par les études de ses consultants, par les moyens financiers, par le biais des structures nationales et internationales, par la formation et l'information sur les techniques et l'évolution de la profession .

Le plan à moyen terme 1984 - 89 expose tous les souhaits des pays en développement. La lecture de ce texte permet de cerner tous les problèmes que les spécialistes de la politique documentaire racontent dans ces pays.

Un autre article du directeur de la division du P.G.I. de l'UNESCO examine les mêmes problèmes posés par l'accessibilité à l'information.

Concrètement, l'UNESCO participe à l'amélioration des systèmes documentaires des pays en développement par le comité national et le point de convergence, ces deux institutions sont en veilleuse en Afrique .

5.2. L'AIDE DES PAYS "DEVELOPPES"

Cette aide prend diverses formes selon les accords de coopération et la volonté des pays développés. Le Canada et les Etats - Unis sont parmi les plus dévoués à développer la politique documentaire des pays ouest-africains. Les anciennes métropoles coloniales continuent à apporter leur concours sous différentes formes. Mais la volonté réelle d'aider ces pays n'est pas toujours évidente. Les pays africains devraient en prendre conscience.

CONCLUSION GENERALE

Tout au long de ce mémoire, l'objectif principal est de présenter les axes de réflexion en vue de concevoir un système national de l'information scientifique et technique. Les différents aspects analysés ont permis d'une part la recherche des modèles qui existent, de faire une approche de la question, et d'autre part de faire le point général du problème, de déceler les limites de quelques études par leur inadaptation ou leur méconnaissance du terrain, du contexte socio-culturel.

Un dossier de presse présente l'intérêt d'être la somme de plusieurs articles reflétant des idées divergentes sur un même sujet.

.../...

C'est par la lecture de ces articles et un effort de synthèse qu'on peut découvrir cet intérêt. A cet effet les grandes lignes des articles ont été signalées sans porter une critique personnelle accentuée.

La réalisation de ce dossier présente un grand intérêt pour la suite de nos activités professionnelle et universitaire . Nous espérons avoir le courage et le temps d'approfondir la question.

ANNEXE I DEVELOPPEMENT DES SIGLES

1. UNESCO : organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture.
2. A.D.E.B.DW: Association des diplômés de l'école des bibliothécaires documentalistes.
3. I.N.T.D : Institut national des techniques documentaires.
4. C.N.R.S. : Centre national de la recherche scientifique
5. E.N.S.B : Ecole Nationale supérieure des bibliothèques.
6. D.I.S.T : Direction de l'information scientifique et technique.
7. RESODA : Réseau de documentation pour les Etats du Sahel.
8. CLADES : Centro latino americano de documentación económica et social.
9. Devis: Système International d'information pour les sciences du développement.
10. CAICYT: Centre argentin d'information pour la science et technique.
11. JAMAL: Jamaica Movement for the Advancement of library.
12. B.L.L.D: British Lending Library Division.
13. CADIST: Centre d'Automatisation de Diffusion de l'information scientifique et technique.
14. IPPEC. Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours.

15. C.P.I: Catalogue des périodiques de l'Isere.
16. CNDST: Centre national de documentation scientifique et technique.
17. F.A.O: Food and Alimentation Organisation.
18. ONUDI: Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel.
19. CAFOP: Centre d'aptitude de formation pédagogique.

ANNEXESII: LISTE DES ARTICLES

1. FENART (Pierre).- L'information source d'énergie:
L'AMBERT (Monique) journées d'études inter-associations le
L'ERI (Jean-Marc) 28 novembre 1981 au musée des arts et tra-
ditions populaires à Paris, 1981, A.B.F.,
n°113, 4° trimestre, 3-10
2. SENE (Henri) .- La profession du bibliothécaire d'archi-
viste et du documentaliste dans les pays
d'Afrique noire francophone , Université,
1981, 1, 10-12
3. SAMARASINGHE (L.E).- Les services des bibliothèques en Afri-
que , rapport de la conférence Afrique-Euro-
pe du nord, Unesco, Paris, 1979, 27-36
4. UBA (D.E) .- Les bibliothèques face aux projets de dé-
veloppements de l'Afrique; les problèmes
des bibliothèques en Afrique, rapport de la
conférence Afrique -Europe du nord, Unesco,
Paris, 1979, 221-238, rés/fran
5. LAMA (Salam).- Les besoins en information des pays en dé-
veloppement: analyses de cas, Rusiba, 1981,
3, n°4, 254- 259 rés/fran
- 6 .A.B.F. .- Note adressée à monsieur le premier ministre
sur la nécessité d'une concertation avec
les professionnels pour définir une politi-
que documentaire nationale, A.B.F. n° 112,
29- 30

7. A.B.F. .-Groupe de travail inter-association sur
l'accès aux documents primaires, A.B.F. 1981
n°111, 23- 24
8. A.U.P.E.L.F.- Le rôle des bibliothèques universitaires
dans le système d'information des pays en
voie de développement, Universités, 1981,
2, n°2 , 29-30
9. BOURSIN (Jean Louis).- L'édition scientifique de la langue
française, Universités , 1981, 2, n°3 , 43-45
10. BODIN (Louis).- Les presses universitaires en France
Universités 1982, 2, n°3-4, 46-47
11. FERMONT (Claude).- Les presses de l'université de Laval
Universités, 1981, 2, 36-37
12. CHAUVAINC (Marc).- L'accès au document en France, A.B.F
1979, 23-26
13. BOISARD (Généviève).- L'accès au public à l'information
gouvernementale: la situation en France, A.B.F.
1979, n°85 , 13- 26
14. BACHARD (Michèle).- Etat de la recherche en bibliothé
conomie et en science de l'information au
Québec: résultat d'un sondage, Argus, 1981, n°
3-4, 71-76
15. MERCURE (Gérard).- Les spécialistes de la documentation
et la politique de l'IST du gouvernement que-
bécois, Documentation et bibliothèques, 1981,
75 -78

16. XIMENNA (F. S.). - Le Clades , ce qu'il apporte dans le domaine de l'information pour le développement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes , Rusiba, 2, 1981, 87-95
17. PERGRINA (Morgan de Gõni). - Promotion de l'information au service du développement: l'expérience du Pérou 2; n° 2, 1981, 129-135, Rusiba, rés/fran, ref. biblio
18. CASTRILLIÖN DE MIRANDA (Silva). - Les sous-systèmes de documentation et de l'information pédagogique en Colombie, Rusiba, 1981, n° 1165-121, rés/fran
19. GIETZ RICARDO (Alberto). - Le centre argentin d'information scientifique et technologique (caicyt), Rusiba, 1981, 3, n° 2, 109-113, rés/fran
20. BOURGEOIS (Jean). - La bibliothèque centrale de prêt: une structure "de pointe" en région, Documentation et bibliothèques, 1981, 153-155
21. JAMAL FONDATION. - Les programmes d'alphabétisation et le service des bibliothèques publiques à la Jamaïque, Rusiba, 1981, 3, n° 4, 248-253 rés/fran
22. OHRE-GIGUERE (Marlene). - Les bibliothécaires- conseil au Quebec , Argus , 1981, 10, n° 6, 123-133, rés/fran, 20 réf. biblio
23. BONVILLE (de Jean). - Le bibliothécaire à l'université: bibliothécaire ou universitaire, Argus, 1981, 10, n° 2 21 rés/fran, 19 réf. biblio
24. UNESCO. - Plan à moyen terme pour 1984-1989, Bulletin Unisist, 1982, 67-68

25. TOCATIAN(Jacques).- L'information au service du développement:le rôle du programme général de l'information de l'Unesco, Rusiba,1981, n°3 152- 163, rés/fran, 2réf.biblio
26. AUBRAC(Raymond).- Coopération française pour le développement de l'information scientifique et technique,Rusiba,1981,3 n°4, 228-232, rés/fran 2réf.biblio

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

- .ANDERLA (Georges).- L'information en 1985, une étude prévisionnelle des besoins des ressources, Organisation de coopération et du développement économique. Paris, 1973, 142p.
- .LEMPEN(Blaise).- Information et pouvoir : essai sur le rôle de l'information et son enjeu politique. L'âge de l'Homme. Lausanne, 1980, 167 p.
- . JAMES(Holloran).- Les moyens de l'information dans la société: nécessité de développer la recherche. Etudes et documents d'information n°59 UNESCO, 1970. 37p
- .ROUET (Français).- Les dépôts des BCP.- Ministre de la culture et de la communication.- Paris 1981. 267 p.
- .VOYENNE (Bernard).- Le droit à l'information. Collection RES. Aubier-Montaigne. Paris, 1970. 227p

PERIODIQUES CONSULTES.

1. IFLA journal (Paris, Londre)
2. Informatique nouvelle (Paris)
3. Journal of éducation for Librarianship (Etats-Unis)
4. Library journal (Etats-Unis)
5. Library association Record (Londres)
6. Collège and Research Libraies (Etats-Unis)
7. CANADIAN Library journal (Canada)
8. Rret D projets (FJD Hague , Neerland)
9. Etudes et documents d'information (France)

LISTE DES PERIODIQUES D'OU SONT EXTRAITS LES ARTICLES

1. Bulletin de l'Association des bibliothécaires français
2. Bulletin de l'UNISIST
3. Documentation: Science de l'information
4. Revue de l'UNESCO pour la science de l'information
la bibliothéconomie et de l'archivistique
5. Argus
6. Documentation et bibliothèques
7. Universités

